



CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL
vendredi 5 juin 2026

La Chaize-le-Vicomte,

Le 27 mai 2026

Madame, Monsieur,

Conformément au décret n°2026-301 du 21 avril 2026, dans toutes les communes de Vendée, Les conseils municipaux sont appelés à se réunir pour procéder à la désignation de leurs délégués titulaires et de leurs délégués suppléants en vue de l'élection de trois sénateurs.

Ainsi, j'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du conseil municipal qui se tiendra :

Vendredi 5 juin 2026 à 19 heures

à la Salle du Conseil Municipal en Mairie

L'ordre du jour comporte l'unique point de désigner ces délégués.

La Chaize-le-Vicomte devant désigner 15 délégués titulaires et 5 suppléants, le scrutin se fera par liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'intégralité des consignes vous est communiquée dans l'arrêté préfectoral n°2026-DEL-BER-428 en annexe.

En cas d'absence, il vous est possible de donner pouvoir à l'un des Conseillers Municipaux de votre choix en complétant le pouvoir joint.

Comptant sur votre présence et vous remerciant de votre participation,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,

Aurélien DOUILLARD

